



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Culture : budget

Question écrite n° 49780

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les conséquences que ne manquerait pas d'entraîner, pour les structures artistiques ou culturelles, un nouveau recours à la procédure du gel de crédit. Cette pratique, qui tend à intervenir chaque année depuis 1990, est des plus critiquables ; elle revient en effet, sous prétexte de respect des critères de convergence pour la monnaie unique, à déposséder un peu plus encore le Parlement de ses prerogatives. Elle est catastrophique pour les structures concernées, pour l'efficacité de l'action que ces dernières développent en matière de création ou de diffusion. Comment mettre en place une saison culturelle et tout simplement gérer un budget si les subventions votées sont administrativement réduites alors que les contrats sont pour une large part déjà signés, ou les dépenses déjà engagées. De tels gels de crédits - le chiffre de 1,4 milliard est avancé pour 1997 - est d'autant plus pénalisant aujourd'hui alors que le contexte est déjà marqué par une austerité budgétaire sans précédent, qui a vu le budget de la culture pour 1997 se retrécir encore un peu plus, alors qu'il ne représentait plus déjà en 1996, à compétence égale, que 0,80 % du budget de l'État. Réduire encore les crédits de la culture ne pourrait que mettre encore plus à mal la responsabilité publique et nationale en matière de création et de culture, déjà concrétisée notamment par des décisions comme la privatisation de la SFP, fragiliserait nombre de structures, de compagnies, dont l'avenir se trouve déjà hypothéqué par les menaces pesant sur le statut social des intermittents du spectacle, ruinerait les efforts consentis ces dernières années en particulier par les collectivités locales, pour assurer le maillage du territoire en équipements indispensables pour favoriser la rencontre entre les œuvres et les plus larges publics. Alors qu'un vaste débat national sur le devenir de la culture dans notre pays, associant les élus, les pouvoirs publics, et les différents acteurs sociaux de la culture, est revendiqué légitimement par les professionnels de ce secteur, il est, dans cette perspective, impératif d'arrêter la fuite en avant dans la réduction des financements publics à la création et à la culture. Il lui demande en conséquence de ne pas amputer les crédits inscrits dans la loi de finances pour 1997.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49780

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1470